

MÉMO

Le 15 février 2021

DESTINATAIRES : Cadres académiques
Cadres administratifs

SUJET : Placements liés aux fonds philanthropiques

Nous vous avisons que la période annuelle pour effectuer des changements dans vos placements en philanthropie est actuellement ouverte; vous pourrez, dans le prochain mois, ajouter ou retirer des sommes, soit à partir de projets du fonds de souscription, ou soit à partir de projets RH000/RX000 (dans lesquels sont versés les revenus de dotation).

Afin d'obtenir des rendements sur des sommes importantes disponibles dans les projets mentionnés, veuillez prendre connaissance du document joint expliquant les particularités de chaque type de placement permis.

Autour de la mi-février 2021, Anne Desjardins écrira aux unités qui ont déjà des placements au fonds de souscription (projets S...) ou au fonds avec restrictions (RH000/RX000), afin de leur fournir une mise à jour du tableau des placements.

Les unités qui souhaitent placer ou rapatrier des sommes dans l'un ou l'autre des placements doivent communiquer par courriel avec [Anne Desjardins](#), responsable des Fonds de souscription et de dotation. La date limite de transmission des demandes des unités aux Services financiers est le 15 mars 2021, à 17h.